



14 heures



**Paris**

**Toulouse**



445,50€ht/jour/personne

## Contexte et enjeux

En France, c'est la norme NF C15-100 qui régleme les installations électriques en basse tension. Toutefois, elle ne s'est imposée pour les permis de construire qu'à compter du 1 Juin 2013. Les bureaux d'études, en phase conception, réalisation ou vérification (s'ils sont prescripteurs), doivent bien connaître cette réglementation pour la mettre en application car leur responsabilité peut être engagée. Il est donc important que les ingénieurs des bureaux d'études compétents soient bien formés.

## Pour qui ?

- ♦ Les bureaux d'études relevant du champ d'application de la branche,
- ♦ Ingénieurs et techniciens des bureaux d'études de la construction, ayant comme domaine de compétence « électricité courants forts et faibles », et comme spécialité « gestion du technique du bâtiment », « réseaux de distribution H.T et B.T », « réseaux de sécurité », « réseaux de pré-câblage VDI »,
- ♦ Bureaux d'études en fluides thermiques.

## Pré-requis :

- ♦ Avoir suivi le module 2a ou avoir les connaissances de niveau équivalent .

## Les objectifs :

- ♦ Fournir les éléments nécessaires pour permettre une maîtrise des fonctionnalités avancées,
- ♦ Etre capable de dimensionner des installations électriques basse tension importantes.

## Le programme – Les axes :

Journée 1 :

- Rappel des fonctions de l'outil,
- Exercice d'application sur une installation tertiaire,
- Exercice d'application sur une installation industrielle.

Journée 2 :

- Études réelles des affaires des stagiaires,
- Cas complexes rencontrés.



## **Le programme détaillé**

### **1 – Rappel des fonctionnalités et exercices d'application : 7h**

- ✦ Rappel des fonctions de l'outil,
- ✦ Exercices d'application sur une installation tertiaire,
- ✦ Exercices d'application sur une installation industrielle.

### **2 – Études : 7h**

- ✦ Études réelles des affaires des stagiaires,
- ✦ Cas complexes rencontrés.